

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL**  
**A SAINT SYMPHORIEN (33)**

**Séance du 19 octobre 2020**  
**Délibération n°94**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 13 octobre 2020

**Étaient Présents** : M. DEDIEU Vincent, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme HARRIBEY Laurence, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, M. BOUFFIN Yann, M. DELUGA François portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DELUGA François, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DELUGA François.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée), M. TAUZIN Amaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. LASSALLE Jean-Claude.

## **FINANCES**

### **Aide exceptionnelle suite à la crise sanitaire**

Dès la sortie du confinement, nous avons attiré l'attention sur l'ampleur des conséquences financières de la fermeture de la MNBA et du report d'ouverture de l'Ecomusée. Malgré les efforts particuliers de gestion, les économies réalisées pendant la fermeture et la diminution des moyens humains, il ressortait un déficit complémentaire des équipements dont nous avons tenté d'en réduire l'impact à l'occasion d'une première DM le 22 juin. Cette révision budgétaire nous a amené à prendre des décisions difficiles avec l'annulation de plusieurs actions, dont l'anniversaire des 50 ans du Parc. Nous avons également supprimé toutes nos modestes marges. Nous avons informé les collectivités de cette situation et de l'incertitude sur la conduite de la saison estivale.

Pour la MNBA, l'ouverture de l'hébergement s'est opérée début juillet avec l'accueil de groupes de jeunes de la Ville de Paris. Cependant les contraintes sanitaires ont imposé une diminution importante du nombre d'enfants accueillis, ce qui a eu pour effet de réduire de 50% les recettes attendues. La mise en place de protocole sanitaire pour les animations encadrées notamment a également diminué les recettes dans les mêmes proportions.

Pour l'Ecomusée, l'ouverture s'est déroulée en deux phases. Une première phase jusqu'à fin juin avec un nombre limité de bâtiments ouverts et peu ou pas d'animation, en contrepartie un tarif adulte unique à 5 euros a été mis en place. Pendant les mois de juillet et août, un protocole assez strict a prévalu sur l'ensemble du site : port du masque sur l'ensemble du site, pas de visites guidées, visites selon le principe de la marche en avant, diminution des animations et de la restauration. La fréquentation a été proche de celle de 2019 (-2%).

A l'issue de la période estivale, le déficit des équipements a augmenté de près de 230 000 euros.

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 19 octobre 2020**  
**A SAINT SYMPHORIEN (33)** **Délibération n°94**

Un prévisionnel de fonctionnement a été établi début septembre pour les quatre derniers mois de l'année. Le plan d'actions préfectoral mis en place pour répondre à l'évolution de la situation sanitaire dans la métropole bordelaise et diffusé lundi 14 septembre a modifié profondément ce prévisionnel. En effet parmi ces mesures, « les sorties scolaires sont suspendues dans l'enseignement primaire et secondaire. »

L'académie de Bordeaux a confirmé que ces mesures s'appliquent à l'ensemble des établissements Girondins. Des annulations de réservations s'en sont suivies sur les deux équipements. En fin de saison, 70% de la fréquentation de la MNBA est constitué de groupes scolaires. L'Ecomusée a également enregistré des annulations de groupes scolaires girondins et de groupes adultes. Ces perspectives peu encourageantes ont accru le besoin de financement au 31/12/2020.

Au final, la demande d'aide exceptionnelle porte sur un montant de 525 000 euros

Face à l'ampleur des difficultés, les collectivités régionale et départementales ont été saisies.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **DE SOLLICITER** en conséquence ces collectivités pour une aide exceptionnelle qui se répartirait entre les trois collectivités selon la clef de répartition statutaires soit 53% pour la région et 23,5% pour chacun des départements.

Montant de la demande : 525 000 euros

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel :

**Plan de financement prévisionnel :**

- |                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| • Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine | 278 250 € |
| • Conseil Départemental de la Gironde | 123 375 € |
| • Conseil Départemental des Landes    | 123 375 € |

- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2020.

Vincent DEDIEU  
Président du Syndicat Mixte

